

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.	Numéro de permis 260027	Date d'inspection Le 12 août 2024	
Nom de l'établissement Garderie a petits pas		Numéro de téléphone (506) 658-4607	
Adresse 67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	19 juil. 2024	12 août 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche.	41(1)(b)	12 juil. 2024	05 juil. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Suivi effectué par courriel.			

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 août 2024

Date

original signé par
Signature non requise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 août 2024

Date